

Communauté de Communes de la Septaine

RÉUNION ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le seize juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de FARGES-EN-SEPTAINE, sous la présidence de Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 38
Date de convocation du Conseil Communautaire : 9 juillet 2015
Date d'affichage : 9 juillet 2015

PRÉSENTS : Mesdames DESIAUME, DUBIEN, FERNANDES, de KERPOISSON (suppléante), SARRON, Messieurs ACOLAS, BACHELARD (suppléant), BARREAU, BOUGRAT, DUBOIS, GOFFINET, GOUGNOT, GROSJEAN, JAUBERT, LEMAIGRE, MARCEL, MAZENOUX, MOINET, PÉCILE, POIRIER, TUAILLON, WEINGARTEN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames BONTEMPS, BRÉCHARD, DUCATEAU suppléée par M. BACHELARD, GOGUÉ, LOISEAU, TEYSSIER, Messieurs AUDEBERT, BLANCHARD, BOUELLE, CHASSIOT, FRÉRARD, GINDRE suppléé par Mme de KERPOISSON, LECLERC, MALLERON, MERCIER, MÉREAU, RICHARD, SARREAU.

POUVOIRS : M. BLANCHARD à M. ACOLAS, Mme BONTEMPS à Mme DESIAUME, M. BOUELLE à M. MARCEL, Mme BRÉCHARD à M. MAZENOUX, M. FRÉRARD à M. GOFFINET, Mme GOGUÉ à Mme SARRON, M. MERCIER à M. GROSJEAN, M. MÉREAU à M. BARREAU, Mme TEYSSIER à M. BOUGRAT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BARREAU

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} juin 2015,
- Créations de postes N.A.P.
- Créations de postes ALSH du mercredi,
- Convention avec Cher Emploi Animation,

- Tarif séjour SAJS au CREPS,
- Conventions avec la commune de Farges-en-Septaine pour utilisation du Mille Club,
- Demande de subventions pour le projet ALSH « Roule ma Poule »,
- Ouverture ALSH petites vacances,
- Créations de postes ALSH petites vacances,
- Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet,
- Réception d'une parcelle à Nohant-en-Goût,
- Réception d'une parcelle à Villequiers,
- Maîtrise d'œuvre pour une recyclerie,
- Décisions modificatives,
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 1^{er} JUIN 2015

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} juin 2015 est approuvé.

CRÉATIONS DE POSTES N.A.P.

- Vu la réforme des rythmes scolaires,
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant la mise en place des N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires) sur les différentes écoles de la Septaine à l'issue des journées d'enseignement
- Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer 50 postes d'adjoints d'animation à temps non complet, sur la base de 5h00 par semaine pour l'année scolaire 2015/2016 (hors vacances scolaires) et en fonction des besoins et nécessités de services. Ce, conformément aux dispositions de l'article 3-3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération correspondra à l'indice brut 340 majoré 321.

Vote à l'unanimité.

CRÉATIONS DE POSTES A.L.S.H. DU MERCREDI

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la mise en place d'A.L.S.H. le mercredi après-midi en période scolaire,
- Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer 9 postes d'Adjoint d'animation à temps non complet, sur la base de 6h30 par semaine pour l'année scolaire 2015/2016 (hors vacances scolaires) et en fonction des besoins et nécessités de service. Ce, conformément aux dispositions de l'article 3-3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984.

La rémunération correspondra à l'indice brut 340 majoré 321.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION AVEC CHER EMPLOI ANIMATION

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif au projet d'animation « VAC S'Y EN BALADE » proposé par Cher Emploi Animation pour les jeunes.
- Compte tenu de la nécessité de signer une convention.

Le conseil communautaire de La Septaine, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer une convention avec Cher Emploi Animation.

Vote à l'unanimité.

TARIF SÉJOUR S.A.J.S. AU CREPS

Vu le projet de mini séjour organisé par Cher Emploi Animation, « VAC S'Y EN BALADE » du 27 au 29 juillet 2015

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire fixe à 40 euros par enfant le montant de la participation des familles pour le séjour.

Vote à l'unanimité.

CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE DE FARGES-EN-SEPAINE POUR L'UTILISATION DU MILLE CLUB

Convention S.A.J.S.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à l'utilisation à titre gratuit du Mille Club par le S.A.J.S de l'été.
- Compte tenu de la nécessité de signer une convention entre les 2 collectivités.

Le conseil communautaire de La Septaine, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer une convention avec la commune de Farges-en-Septaine.

Vote à l'unanimité.

Convention N.A.P.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à l'utilisation à titre gratuit du Mille Club par les N.A.P.
- Compte tenu de la nécessité de signer une convention entre les 2 collectivités.

Le conseil communautaire de La Septaine, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer une convention avec la commune de Farges-en-Septaine.

Vote à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET A.L.S.H. « ROULE MA POULE »

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant le projet ALSH « Roule ma Poule » et après en avoir délibéré :

- approuve le financement de ce projet qui se déroulera durant l'accueil de loisirs de cet été, et dont le fonctionnement nécessite un montant prévisionnel de 4 348 €.
- sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher :
 - o Caisse d'Allocations Familiales du Cher. : 3 400 € soit 80 % du montant.
 - o Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant soit 948 €.

Vote à l'unanimité.

OUVERTURE A.L.S.H. PETITES VACANCES

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant l'ALSH des petites vacances sur l'année scolaire 2015/2016, il convient de délibérer sur les points suivants pour pouvoir lancer la campagne de communication:

Dates d'ouverture :

- 19 au 23 octobre 2015
- 08 au 12 février 2016
- 04 au 08 avril 2016

Horaires d'ouverture :

- Pour les 6 à 11 ans : 9h-17h00 péri accueil 7h30-9h00 et 17h00-18h00 sauf soirs de veillées jusqu'à 21h30 (pour les enfants inscrits)
- Pour les 12 à 13 ans : 14h00-17h00 sauf soirs de veillées et/ou soirées jusqu'à 22h30 (pour les enfants inscrits)

Capacité d'accueil :

- 36 places pour enfants de 6 à 11 ans
- 12 places pour les enfants de 12 à 13 ans

Inscription à la journée.

Vote à l'unanimité.

CRÉATIONS DE POSTES A.L.S.H. PETITES VACANCES

Création postes d'Adjoints d'animation

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.84 modifié) 4 adjoints d'animation (titulaires BAFA, stagiaires BAFA) pour assurer les fonctions d'animation pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) mis en place par La Septaine pour les petites vacances de l'année scolaire 2015/2016.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer 4 postes d'Adjoints d'Animation à temps complet (35/35ème).

- Pour les stagiaires BAFA, la rémunération correspondra à l'indice brut 341 majoré 322
- Pour les titulaires BAFA, la rémunération correspondra à l'indice brut 347 majoré 325

Vote à l'unanimité.

Création poste Adjoint technique

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 24 janvier 1984 modifiée) 1 adjoint technique à temps non complet pour assurer le service de restauration et le ménage dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des petites vacances 2015/2016 mis en place par la Communauté de Communes de La Septaine.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer :

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet (15/35ème).

La rémunération correspondra à l'indice Brut 340 majoré 321

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant la nécessité de recruter un adjoint technique à temps non complet pour la cantine et la garderie de Villabon.

Le conseil communautaire décide de créer un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet (6,3/35ème) à compter du 31 août 2015.

Vote à l'unanimité.

RÉCEPTION D'UNE PARCELLE A NOHANT-EN-GOÛT

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu le projet de réalisation d'un dispositif d'assainissement non collectif par la communauté de communes de La Septaine pour l'école de Nohant-en-Goût
- Vu la décision de la commune de Nohant-en-Goût de céder 270 m² de son domaine public à la communauté de communes de La Septaine afin de réaliser son projet d'assainissement non collectif
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant cette opération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte la cession à titre gratuit par la commune de Nohant-en-Goût de 270 m² de son domaine public (à proximité de l'école) et ce afin de réaliser son projet d'A.N.C., autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

RÉCEPTION D'UNE PARCELLE A VILLEQUIERS

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant le projet de réalisation d'un restaurant scolaire et la réfection de salles de classe à Villequier

Vu la division parcellaire réalisée par la commune de Villequiers

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

- accepte le transfert de la commune de Villequiers à la communauté de communes de La Septaine des parcelles suivantes :
- o N° 806 Section AD d'une surface de 3 a et 61 ca (valeur 5415 €)
- o N° 87 Section AD d'une surface de 11 a et 20 ca (valeur 16 800 €)

- Il convient de passer les écritures comptables suivantes :

COMPTE	DÉBIT		CRÉDIT	
	Article	Montant	Article	Montant
Mise à disposition	21711	22 215 €		
Immobilisation reçue au titre d'une mise à disposition			2111	22 215 €

Vote à l'unanimité.

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR UNE RECYCLERIE

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif aux travaux de réalisation d'une recyclerie à Avord,
- Considérant la nécessité d'avoir recours à un Maitre d'œuvre pour les travaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Président à lancer une consultation pour le choix d'un Maitre d'œuvre selon le code des marchés publics
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Vote à l'unanimité.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Décision modificative 0001 – Ordures ménagères

Le compte 673 doit être alimenté pour répondre aux régularisations des usagers.

CRÉDITS A RÉDUIRE				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
022			Dépenses imprévues	500,00 €
CRÉDITS A OUVRIR				
67	673		Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00 €

Vote à l'unanimité.

Décision modificative 0001 – Budget général

La mise à disposition d'un agent sur la commune de Villabon ayant pris fin au 31 décembre 2013, il convient de régulariser l'année 2014.

CREDITS A REDUIRE				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
012	64131		Rémunération	5 000 €
CREDITS A OUVRIR				
67	673		Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000 €

Vote à l'unanimité.

Décision modificative 0002 – Budget général

Des travaux de rénovations dans les bureaux de la C.D.C. entraînent un besoin de crédits

CREDITS A REDUIRE				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
21	21318	086	Salle socio-culturelle d'Avord	500,00 €
CREDITS A OUVRIR				
21	2135	106	Bureaux C.D.C.	500,00 €

Vote à l'unanimité.

Décision modificative 0003 – Budget général

La réalisation d'une étude technico économique concernant la mise en œuvre du haut-débit entraîne l'ouverture de crédit et la création d'une opération d'investissement

CREDITS A REDUIRE				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
20	2031	136	Frais d'études	5 000 €
CREDITS A OUVRIR				
21	21318	086	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000 €

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole de Farges-en-Septaine : Afin de respecter le choix des parents, bien que d'autres propositions aient été faites, il a été décidé d'agrandir la surface de l'Algéco pour que les enfants de CM2 puissent rester sur l'école de Farges-en-Septaine.

En revanche, une sanction a été prise à l'encontre de l'agent fonctionnaire qui n'a pas tenu aux obligations de réserve et de discrétion, en mettant en avant des informations sur un réseau social.

Madame DESIAUME se demande alors quel était le rôle de la commission des affaires scolaires. Monsieur GOFFINET répond qu'il a fallu traiter et agir dans l'urgence mais il souhaite qu'une réunion de la commission soit prévue fin août.

Par ailleurs, il indique qu'il est primordial d'obtenir la liste de tous les représentants d'élèves dans chaque école.

Monsieur GOFFINET informe les membres du Conseil Communautaire qu'une lettre aux directrices des écoles va être effectuée afin de leur indiquer qu'il ne faut pas attendre les conseils d'écoles pour lister les travaux ; travaux qui ont parfois déjà fait l'objet de refus.

Il propose que Monsieur LEMAIGRE soit intégré aux réunions des conseils d'écoles.

Monsieur JAUBERT informe les membres du Conseil Communautaire qu'un tableau a été mis en place à La Septaine pour un meilleur suivi des demandes.

Les contours urbains : Un document va être remis à chaque commune.

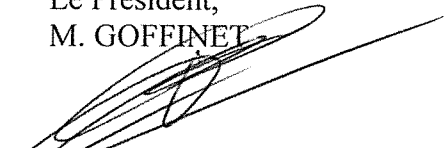
La visite du Préfet de Région : Celle-ci aura lieu le 23 juillet 2015 à 15h30 à La Septaine. Monsieur GOFFINET invite tous les maires à être présents.

Panneau publicitaire : Une nouvelle loi a été mise en place concernant la publicité dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Monsieur GOFFINET indique que cette loi ne peut s'appliquer dans nos communes, il invite les maires à signer la pétition.

Cette loi interdit tous les panneaux publicitaires hormis ceux des artisans locaux. Ainsi aucun panneau ne pourra être mis en place pour indiquer une station essence, une boulangerie par exemple, même si ces panneaux ne font que 40cm x 40cm.

Le Président,
M. GOFFINET



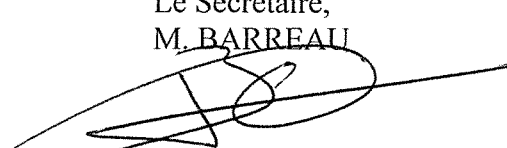
M. ACOLAS

M. BLANCHARD
Absent

Pouvoir à M. ACOLAS



Le Secrétaire,
M. BARREAU



M. AUDEBERT
Absent

Mme BONTEMPS
Absent

Pouvoir à Mme DESIAUME



M. BOUGRAT

Mme BRÉCHARD

Absente

Pouvoir à M. MAZENOUX

Mme DESIAUME

M. DUBOIS

Mme FERNANDES

M. GINDRE

Absent

Suppléé par Mme de KERPOISSON

M. GOUGNOT

M. JAUBERT

M. LEMAIGRE

M. MALLERON

Absent

M. MAZENOUX

M. MÉREAU

Absent

Pouvoir à M. BARREAU

M. PÉCILE

M. BOUVELLE

Absent

Pouvoir à M. MARCEL

M. CHASSIOT

Absent

Mme DUBIEN

Mme DUCATEAU

Absente

suppléée par M. BACHELARD

M. FRÉRARD

Absent

Pouvoir à M. GOFFINET

Mme GOGUÉ

Absente

Pouvoir à Mme SARRON

M. GROSJEAN

M. LECLERC

Absent

Mme LOISEAU

Absente

M. MARCEL

M. MERCIER

Absent

Pouvoir à M. GROSJEAN

M. MOINET

M. POIRIER

M. RICHARD
Absent



M. SARREAU
Absent

Mme SARRON

Mme TEYSSIER
Absente
Pouvoir à M. BOUGRAT

M. TUAILLON

M. WEINGARTEN^{*}


M. BACHELARD
(Suppléant)

Mme de KERPOISSON
(Suppléante)